

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur ABELLA Gérard, Maire.

Présents : ABELLA Gérard, LONG Jean-Emmanuel, FARO-TAURINES Bernadette, ARGELIES René, JACQUET Jean-François, ALBERT Sylvie, PLARD Geneviève, CASSAN Pierrette, ENJALBY Christiane, ENJERLIC Philippe, BONHUIL-SABOT Frédéric, LACROIX Olivier, DUVION Stéphane, MORLA Alexandre, VIEREN Dominique.

Absents procurations : JOFFRE Edith (LONG Jean-Emmanuel), LORIZ-GOMEZ Sylviane (PLARD Genevieve), JAMME-SERRES Arnaud (LACROIX Olivier), FERREIRA Sylvie (ABELLA Gérard), GIL Sandrine (ENJALBY Christiane), LEGRAND Mélanie (ALBERT Sylvie)

Absents : SIMAEYS Julia, DUMOULIN Alexandre.

Monsieur Philippe ENJERLIC est élu secrétaire de séance.

DOSSIER N°6

OBJET : ENFANCE/JEUNESSE – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE (ALP) DU POLE ENFANCE JEUNESSE « LES CANAILLOUS »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2017-43 du Conseil Municipal de la Commune de Boujan sur Libron en date du 3 octobre 2017 approuvant les modifications du règlement intérieur de l'accueil de loisirs ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur des accueils de Loisirs de la commune ;

La Commune de Boujan sur Libron organise un accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et un service d'Accueil de Loisirs Périscolaires (ALP) au Pôle Enfance Jeunesse « Les Canailous ».

Le règlement intérieur s'articule autour des points suivants :

- Fonctionnement de l'accueil de loisirs périscolaire
- Fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement
- Informations générales
- Inscriptions et désinscriptions
- Tarifs / paiement
- Exclusion / refus
- Sécurité
- Hygiène / sante
- Alimentation / entretien
- Responsabilité / assurance.
- Annexe : attestation d'acceptation des conditions du règlement intérieur

Les principales actualisations et innovations du règlement intérieur ci-annexé à approuver ce jour portent notamment sur :

- La mise à jour des documents réglementaires pour la constitution du dossier d'inscription,
- Ajustements divers (délai d'annulation, PAI, précisions sur les modes de paiement...)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le règlement intérieur ci annexé pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et un service d'Accueil de Loisirs Périscolaires (ALP).

Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur ci annexé pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et un service d'Accueil de Loisirs Périscolaires (ALP).

Fait et délibéré, les jour, mois et an désignés ci-dessus

Pour expédition conforme

Le Maire
Gérard ABELLA

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-
Préfecture le 19/10/2023
Fait à BOUJAN SUR LIBRON
Le 19/10/2023

